



**FNB Horizons Actif obligations hybrides et actions privilégiées
(HYBR : TSX)**

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	5
Faits saillants de nature financière	10
Rendement passé	13
Sommaire du portefeuille de placements	14

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

16

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	17
États du résultat global	18
États de l'évolution de la situation financière	19
États des flux de trésorerie	20
Tableau des placements	21
Notes afférentes aux états financiers	29

Message du chef de la direction

À mi-chemin de l'année 2023, je suis fier de souligner les succès qu'a connus Horizons ETFs jusqu'à maintenant, dans nos activités et pour nos investisseurs. Cette année et dans l'avenir, Horizons ETFs s'engage à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à les mettre à profit, tout en offrant des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles.

Bien que l'incertitude mondiale et les pressions économiques continues aient entraîné une volatilité des marchés, le secteur des FNB au Canada poursuit sa croissance. Ainsi, au 30 juin 2023, plus de 19 milliards de dollars avaient été injectés dans le secteur des FNB au Canada.

Du côté de Horizons ETFs, nos actifs sous gestion sont passés d'environ 23 milliards de dollars à la fin de 2022 à près de 26 milliards de dollars au 30 juin 2023. Nous consolidons davantage notre position en tant que l'un des principaux fournisseurs de FNB au Canada, grâce à des flux de plus de 2 milliards de dollars injectés dans nos FNB cette année – les plus importantes entrées de fonds, en dollars, parmi les cinq plus grands fournisseurs de FNB selon les actifs sous gestion.

Nous sommes également résolus à poursuivre notre engagement de longue date à offrir des FNB novateurs. Le 12 avril 2023, nous avons lancé le premier FNB au Canada qui procure une exposition exclusive aux bons du Trésor 0 à 3 mois du Canada et des États-Unis, soit respectivement le FNB Horizons Bons du Trésor 0 à 3 mois (« **CBIL** ») et le FNB Horizons Bons du Trésor américain 0 à 3 mois (« **UBIL.U** »). L'incertitude économique récente a fait grimper la demande des investisseurs pour des stratégies de rechange aux liquidités qui peuvent offrir la sécurité relative des véhicules d'épargne traditionnels tout en générant un revenu supérieur à l'inflation. Les actifs sous gestion de ces deux fonds dépassent les 500 millions de dollars, et nous sommes fiers d'avoir créé des FNB qui sont en phase avec tellement d'investisseurs canadiens.

Au cours des prochains mois, nous avons l'intention de lancer plusieurs nouveaux FNB novateurs qui offriront aux investisseurs plus de possibilités de gains et adapteront leur exposition aux catégories d'actifs qui font partie de notre gamme « Exposition aux actions : Les Essentiels ». Nous avons hâte de communiquer davantage d'informations au sujet de ces produits emballants, et nous le ferons bientôt. Peu importe ce qui se profile à l'horizon, nous sommes convaincus que notre gamme de FNB novateurs sera en mesure de vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Chez Horizons ETFs, nous allons au-delà du modèle de gestion d'actifs ordinaire et embrassons l'innovation dans tout ce que nous faisons. De nos racines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada jusqu'à notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes animés par l'audace, la vision et l'engagement à offrir une qualité exceptionnelle.

Nous sommes reconnaissants de votre soutien indéfectible alors que nous travaillons pour faire évoluer le secteur de la gestion d'actifs vers un horizon plus clair pour tous les investisseurs.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta
Président et chef de la direction de Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Horizons Actif obligations hybrides et actions privilégiées (« HYBR » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (« Horizons Management » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HYBR est d'offrir aux porteurs de parts un niveau élevé de revenu en investissant dans un portefeuille composé de titres de créance et d'autres titres assimilables à des titres de créance, notamment des titres de créance hybrides de sociétés (les « titres hybrides ») et des instruments de fonds propres de catégorie 1 non traditionnels (les « instruments FPC1 ») (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »)), et de titres de capitaux propres générant un revenu, y compris des titres privilégiés (à taux fixe perpétuels, à taux variable différé, encaissables par anticipation et à taux variable), de sociétés canadiennes et américaines. HYBR peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux monnaies autres que le dollar canadien au gré de son sous-conseiller.

Pour atteindre les objectifs de placement de HYBR, le sous-conseiller de HYBR, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à la recherche fondamentale pour choisir des titres de sociétés qui, selon l'avis du sous-conseiller sur le secteur et les perspectives de croissance de la société, devraient être inclus dans le portefeuille de placement de HYBR. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation du profil de risque de chaque société sont effectuées afin de confirmer la sélection et la pondération relative de chaque titre détenu par HYBR.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

HYBR investit principalement dans un portefeuille composé de titres de créance et de titres assimilables à des titres de créance de sociétés, notamment des titres hybrides, des instruments FPC1 (comme des billets RCRL), des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (les « FPUNV ») qui peuvent être des créances subordonnées ou des actions privilégiées, des titres privilégiés (à taux fixe perpétuels, à taux variable différé, encaissables par anticipation et à taux variable) et d'autres titres générant un revenu d'émetteurs nord-américains.

HYBR peut, à l'occasion, investir également dans des titres hybrides, des actions privilégiées et d'autres titres générant un revenu d'émetteurs non nord-américains ainsi que dans des fonds inscrits en bourse. HYBR peut investir dans des titres non de qualité supérieure qui, généralement, représenteront dans l'ensemble moins de 50 % de l'actif net de HYBR au moment de l'achat.

En prévision de conditions défavorables ou en réaction à de telles conditions ou à des fins défensives ou afin de gérer de nouvelles activités de souscription, HYBR peut temporairement détenir une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire ou d'autres équivalents de trésorerie qui, généralement, dans l'ensemble, ne dépasseront pas 20 % de l'actif net de HYBR. HYBR peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture des monnaies.

HYBR peut se fonder sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HYBR en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement d'un indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-après la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-après; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus le plus récent du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-après est également fournie dans le prospectus le plus récent, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.fnbhorizons.com ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

- Risque lié au marché boursier
 - Risque lié à l'émetteur
 - Risques juridiques et liés à la réglementation
 - Risque lié aux perturbations du marché
 - Risque lié à la cybersécurité
 - Risque lié aux fonds inscrits en bourse
 - Risque lié à l'utilisation des données historiques
 - Risque lié à la valeur liquidative correspondante
 - Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers
 - Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres
 - Risque lié à la bourse
 - Risque lié à une fermeture hâtive
 - Aucune assurance d'atteinte des objectifs de placement
 - Risque lié à la fiscalité
 - Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
 - Perte de la responsabilité limitée
 - Dépendance envers le personnel clé
- Risque lié aux distributions
 - Conflits d'intérêts
 - Absence de propriété
 - Marché pour les parts
 - Prix de rachat
 - Fluctuation de la valeur liquidative
 - Restrictions relatives à certains porteurs de parts
 - Marchés hautement instables
 - Absence de rendement garanti
 - Risque lié aux instruments dérivés et à la contrepartie
 - Risque lié aux taux d'intérêt
 - Risque de change
 - Risque de crédit
 - Risque lié aux fiducies de revenu
 - Risques liés aux bourses étrangères
 - Risque de remboursement anticipé par l'émetteur
 - Risque lié aux écarts entre le cours affiché et le cours utilisable
 - Risque lié à la liquidité

Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2023, les parts du FNB ont produit un rendement de 1,13 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, le rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX (l'« indice ») s'est établi à 0,15 % pour la même période.

L'indice d'actions privilégiées S&P/TSX est conçu pour suivre la performance des actions privilégiées canadiennes. Les actions privilégiées prévoient le versement de dividendes à un taux déterminé et elles ont préséance sur les actions ordinaires en ce qui concerne le versement de dividendes et la liquidation des actifs.

Revue générale du marché

La nouvelle année a démarré sur les chapeaux de roue, alors qu'on anticipait un atterrissage en douceur pour les économies des pays développés, que les pressions inflationnistes montraient des signes d'apaisement et que la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») réduisait son rythme de resserrement. Les espoirs d'une fin imminente des hausses de taux et d'un virage vers une politique moins interventionniste ont été anéantis par les signes persistants d'une croissance résiliente, d'un marché du travail surchauffe, d'une inflation tenace et de l'attitude offensive des banques centrales, qui ont incité les investisseurs à s'attendre à des taux d'intérêt plus élevés pendant plus longtemps. En mars, l'effondrement de la Silicon Valley Bank, de la Signature Bank et de Crédit Suisse, ainsi que la crainte d'une contagion accrue dans le secteur bancaire, ont provoqué un puissant mouvement de fuite vers des titres de qualité en faveur des obligations d'État, qui a rappelé la crise financière de 2008. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi très rapidement pour contenir la situation. En janvier, la Banque du Canada a relevé de 25 points de base son taux cible du financement à un jour pour le fixer à 4,50 %, ce qui porte le cumul des hausses de taux à 425 points de base pour le cycle. À ce stade, la Banque a également indiqué qu'elle ferait une pause pour observer les effets des hausses de taux d'intérêt sur l'économie.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Après avoir diminué pendant la majeure partie du premier trimestre, les rendements nord-américains ont été beaucoup plus élevés au cours du deuxième trimestre, en particulier dans la première partie de la courbe. Le trimestre a commencé par une baisse des rendements, alors qu'on pensait que la crise bancaire régionale aurait un effet restrictif sur les conditions de prêt et que la Fed faisait une pause après sa hausse du début mai pour évaluer l'incidence du resserrement de 500 points de base des taux. Une série d'événements a inversé la direction du marché obligataire. Tout d'abord, le plafond de la dette américaine a été relevé, ce qui a supprimé l'offre de bons du Trésor américain.

La situation budgétaire reste difficile pour le marché obligataire, le déficit s'élevant à plus de 7 % du PIB depuis un an. Un autre facteur exerçant une pression à la hausse sur les rendements a été la persistance d'une inflation de base élevée et la croissance a continué à surprendre en repartant à la hausse. Comme prévu, la Fed n'a pas relevé son taux directeur en juin après dix hausses consécutives, mais le président Powell s'est montré catégorique sur le fait que son intervention n'est pas terminée et que d'autres hausses de taux seront nécessaires cette année pour ramener l'inflation à son niveau cible. Les investisseurs se font à l'idée que le ralentissement économique attendu sera retardé et que le Federal Open Market Committee (« FOMC ») maintiendra les taux à un niveau plus élevé pendant plus longtemps. La Banque du Canada a surpris les investisseurs en relançant sa campagne de resserrement monétaire en juin, après une interruption de cinq mois. La Banque a augmenté ses taux de 25 points de base pour les porter à 4,75 % en raison de la vigueur de la consommation et de l'immobilier, d'un marché de l'emploi tendu et d'une inflation tenace. Les hausses de taux précédentes de 425 points de base n'ont pas réussi à équilibrer l'offre et la demande et à placer l'inflation sur une trajectoire durable de 2 %. Le marché s'attend également à au moins une nouvelle hausse des taux d'intérêt au cours de l'été.

Revue du portefeuille

Le rendement supérieur du fonds est en partie attribuable à sa surpondération en actions privilégiées perpétuelles à taux de révision déterminé, en titres hybrides / billets RCRL et en actions privilégiées à taux variable. Le choix des titres dans les secteurs des services publics, des FPI, de l'assurance et de l'énergie a également joué un rôle important dans l'excellent rendement du fonds, surtout au deuxième trimestre.

Au cours du premier semestre de 2023, les titres à taux de révision déterminé dont la révision est prévue pour 2023 ou 2024 ont offert un rendement particulièrement intéressant. Après avoir affiché un rendement supérieur au cours du premier trimestre grâce aux titres à taux d'intérêt sur 30 ans moins élevés, les actions privilégiées perpétuelles à taux fixe ont dégagé de piètres rendements au deuxième trimestre lorsque les taux d'intérêt ont remonté.

D'un point de vue sectoriel, les secteurs de l'immobilier et des services financiers diversifiés ont déçu tout au long de la période. Par ailleurs, les secteurs des services publics, de l'énergie et des banques ont affiché des résultats plutôt positifs, mais volatils, au cours de la période.

Perspectives

Le marché du travail ne montre pas de signes notables de ralentissement, les consommateurs continuent de dépenser et l'inflation ne diminue pas assez rapidement. La Banque du Canada a relevé ses taux en juin et le sous-conseiller s'attend à une autre hausse cette année. Le scénario de base prévoit toujours une récession modeste sur le marché, mais la poursuite des hausses de taux augmente la probabilité d'un atterrissage brutal. La politique monétaire est restrictive, et le sous-conseiller s'attend à ce que la croissance et l'inflation diminuent au fil du temps. La Réserve fédérale est également sur le point de terminer sa campagne de resserrement. Le sous-conseiller s'attend à ce que les marchés soient très volatils alors que les participants déterminent le moment où les banques centrales finiront de hausser les taux et le moment de la première réduction des taux d'intérêt.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Le rendement moyen actuel des actions privilégiées canadiennes demeure à des niveaux intéressants et pourrait continuer d'augmenter dans les prochaines années étant donné que les titres à taux de révision déterminé sont assortis d'un taux d'intérêt sur 5 ans dont la révision à la hausse est beaucoup plus élevée. La volatilité demeurera importante en 2023 étant donné que la conjoncture financière continue de se resserrer. Cette volatilité pourrait être exacerbée par les mouvements de capitaux, surtout si le gouvernement fédéral change les modalités d'imposition des dividendes pour les sociétés. Dans ce contexte, le sous-conseiller estime que les titres à taux de révision déterminé dont la révision est prévue pour 2024 et 2025 offrent le meilleur rapport risque/rendement étant donné que le taux d'intérêt sur 5 ans pourrait être maintenu encore quelques années.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2023, le FNB a généré un résultat global brut de 1 049 174 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à (7 783 057) \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 289 934 \$ (309 748 \$ en 2022), dont une tranche de 31 999 \$ (32 123 \$ en 2022) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 2 031 421 \$ aux porteurs de parts (1 851 621 \$ en 2022).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Horizons ETFs Management (Canada) Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Horizons Management, Horizons Management pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Horizons Management. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 12) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Actif net à l'ouverture de la période	7,69	9,86	8,08	8,09	8,41	9,78 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation						
Total des revenus	0,23	0,43	0,40	0,43	0,43	0,42
Total des charges	(0,03)	(0,06)	(0,07)	(0,05)	(0,06)	(0,07)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	(0,02)	0,05	0,06	(1,08)	(0,74)	(0,06)
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	(0,10)	(2,16)	1,65	0,68	0,39	(1,42)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	0,08	(1,74)	2,04	(0,02)	0,02	(1,13)
Distributions						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,21)	–	–	–	–	–
À partir des dividendes	–	(0,36)	(0,30)	(0,41)	(0,38)	(0,33)
Remboursement de capital	–	(0,08)	(0,08)	–	(0,01)	(0,03)
Total des distributions³⁾	(0,21)	(0,44)	(0,38)	(0,41)	(0,39)	(0,36)
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	7,57	7,69	9,86	8,08	8,09	8,41 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes).
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période ¹⁾	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Total de la valeur liquidative (en milliers)	72 542	73 516	75 854	44 131	89 624	135 892 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	9 586	9 560	7 697	5 465	11 085	16 161
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,64 %	0,64 %	0,65 %	0,65 %	0,65 %	0,63 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	0,73 %	0,73 %	0,92 %	0,75 %	0,70 %	0,68 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,05 %	0,07 %	0,12 %	0,07 %	0,14 %	0,08 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	8,86 %	32,92 %	32,19 %	17,34 %	53,21 %	30,20 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	7,57	7,69	9,86	8,08	8,09	8,41 \$
Cours de clôture	7,49	7,66	9,84	8,06	8,10	8,40 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2023 et aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

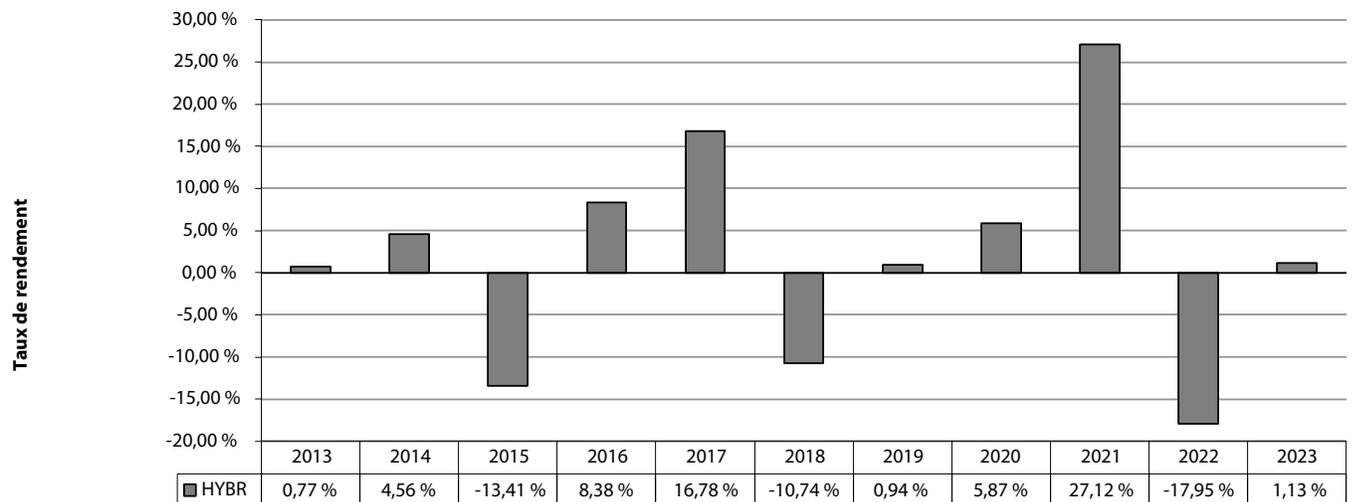
	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
Marketing		
2 %	84 %	14 %

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 1^{er} octobre 2013.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2023

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Titres privilégiés canadiens	60 019 931 \$	82,74 %
Titres à revenu fixe canadiens	11 632 271	16,04 %
Contrat à terme - couverture des devises*	3 558	0,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 075 060	1,48 %
Autres actifs, moins les passifs	(188 961)	-0,26 %
	72 541 859 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Services financiers	29 305 223 \$	40,40 %
Énergie	17 034 997	23,48 %
Obligations de sociétés	11 632 271	16,04 %
Services publics	7 108 642	9,80 %
Services de communication	6 517 229	8,98 %
Industries	48 437	0,07 %
Produits de consommation courante	5 403	0,01 %
Contrat à terme - couverture des devises*	3 558	0,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 075 060	1,48 %
Autres actifs, moins les passifs	(188 961)	-0,26 %
	72 541 859 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2023

25 principaux placements*	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Enbridge Inc.	9,44 %
BCE Inc.	8,98 %
La Banque Toronto-Dominion	8,25 %
Banque Royale du Canada	6,63 %
Banque de Montréal	6,15 %
Pembina Pipeline Corp.	5,91 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5,79 %
Société Financière Manuvie	4,92 %
Brookfield Corp.	4,67 %
TC Energy Corp.	4,62 %
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc.	3,36 %
Great-West Lifeco Inc.	3,16 %
AltaGas Ltd.	2,60 %
Banque Nationale du Canada	2,16 %
Cenovus Energy Inc.	2,09 %
Fairfax Financial Holdings Ltd.	1,81 %
Intact Corporation Financière	1,60 %
Brookfield Office Properties Inc.	1,55 %
Canadian Utilities Ltd.	1,51 %
Rogers Communications Inc.	1,50 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,48 %
Fortis Inc.	1,45 %
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	1,28 %
Emera Inc.	1,18 %
Banque Laurentienne du Canada	1,01 %

* Il est à noter que les 25 principaux placements, exclusion faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, représentent le total des titres privilégiés ou des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Horizons Actif obligations hybrides et actions privilégiées (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Rohit Mehta
Administrateur
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.



Thomas Park
Administrateur
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022

	2023	2022
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 075 060 \$	677 622 \$
Placements	71 652 202	72 865 696
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	251 355	315 378
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	–	197 312
Actifs dérivés (note 3)	3 558	405
Total des actifs	72 982 175	74 056 413
Passifs		
Frais de gestion à payer	35 950	34 725
Frais d'exploitation à payer	8 670	6 735
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	62 000	151 666
Distribution à payer	333 696	347 234
Total des passifs	440 316	540 360
Total de l'actif net	72 541 859 \$	73 516 053 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	9 586 211	9 560 405
Total de l'actif net par part	7,57 \$	7,69 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



 Rohit Mehta
 Administrateur



 Thomas Park
 Administrateur

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2023	2022
Produits		
Revenu de dividendes	1 871 049 \$	1 546 025 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	391 449	190 386
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	529	195
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(198 507)	658 415
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	(869)	5 363
Variation nette de la moins-value latente des placements et des dérivés	(1 014 694)	(10 183 483)
Variation nette de la plus-value latente de change	217	42
	1 049 174	(7 783 057)
Charges (note 9)		
Frais de gestion	224 590	234 509
Honoraires d'audit	8 033	6 132
Honoraires du comité d'examen indépendant	127	141
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	15 602	15 833
Honoraires juridiques	893	2 193
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	7 978	7 799
Frais d'administration	15 336	15 116
Coûts de transaction	17 310	28 025
Autres charges	65	-
	289 934	309 748
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(31 999)	(32 123)
	257 935	277 625
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	791 239 \$	(8 060 682) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,08 \$	(0,96) \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2023	2022
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	73 516 053 \$	75 854 165 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	791 239	(8 060 682)
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	1 817 260	11 604 470
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(1 557 601)	(6 049 646)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	6 329	8 899
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(2 031 421)	(1 851 621)
Total de l'actif net à la clôture de la période	72 541 859 \$	71 505 585 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	791 239 \$	(8 060 682) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	198 507	(658 415)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	10 247	(2 770)
Variation nette de la moins-value latente des placements et des dérivés	1 014 694	10 183 483
Variation nette de la plus-value latente de change	(237)	(25)
Achat de placements	(6 085 379)	(20 355 566)
Produit de la vente de placements	5 648 810	8 561 205
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	64 023	(50 112)
Charges à payer	3 160	(2 575)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	1 645 064	(10 385 457)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	1 265 003	11 629 236
Montant versé au rachat de parts	(474 236)	(655 014)
Distributions versées aux porteurs de parts	(2 038 630)	(1 794 544)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(1 247 863)	9 179 678
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	397 201	(1 205 779)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	237	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	677 622	1 620 919
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 075 060 \$	415 165 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	404 465 \$	136 257 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 922 058 \$	1 550 042 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS (82,74 %)			
Services financiers (40,40 %)			
Artis REIT, priv., série E, taux variable, perp.	5 533	105 288 \$	95 444 \$
Artis REIT, priv., série I, taux variable, perp.	1 233	29 474	23 661
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 27, taux variable, conv., perp.	21 634	460 236	387 681
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 29, taux variable, perp.	77 771	1 621 547	1 332 217
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 31, taux variable, perp.	17 916	387 901	304 572
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 33, taux variable, perp.	30 497	649 335	552 911
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 44, taux variable, perp.	13 387	339 649	287 151
Brookfield Corp., priv., série 24, taux variable, perp.	8 692	168 535	113 865
Brookfield Corp., priv., série 26, taux variable, perp.	5 593	109 054	77 128
Brookfield Corp., priv., série 30, taux variable, perp.	19 408	436 626	370 693
Brookfield Corp., priv., série 32, taux variable, perp.	2 808	63 601	53 914
Brookfield Corp., priv., série 34, taux variable, perp.	44 466	791 395	729 687
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 37, 4,90 %, perp.	259	6 540	4 566
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 38, taux variable, perp.	34 268	698 153	498 085
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 40, taux variable, perp.	65 395	1 272 870	1 027 356
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 42, taux variable, perp.	30 689	651 921	448 366
Brookfield Corp., priv., série 51, 6,45 %, perp.	3 394	38 751	51 521
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série N, taux variable, perp.	25 765	426 495	252 497
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série P, taux variable, conv., perp.	21 539	394 427	229 175
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série R, taux variable, perp.	39 788	753 619	423 742
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série AA, taux variable, perp.	13 029	243 144	140 583
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série CC, taux variable, perp.	100	1 978	1 674
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série EE, taux variable, perp.	1 000	21 530	12 840
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série GG, taux variable, perp.	4 166	94 036	61 824
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 39, taux variable, perp.	55 784	1 193 752	976 220
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 41, taux variable, perp.	15 955	345 304	267 087
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 43, taux variable, perp.	81 345	1 787 468	1 455 669
Banque Canadienne de l'Ouest, priv., série 5, taux variable, perp.	28 313	510 028	475 658
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série C, taux variable, conv., perp.	3 223	66 623	57 740

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série G, taux variable, perp.	4 823	78 081	70 464
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série I, taux variable, conv., perp.	3 217	62 311	50 185
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série K, 5,00 %, perp.	9 536	210 162	169 836
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série M, taux variable, perp.	48 345	984 994	966 900
Great-West Lifeco Inc., priv., série G, 5,20 %, perp.	5 394	132 564	104 266
Great-West Lifeco Inc., priv., série H, 4,85 %, perp.	18 520	459 391	335 582
Great-West Lifeco Inc., priv., série L, 5,65 %, perp.	752	19 101	15 566
Great-West Lifeco Inc., priv., série N, taux variable, perp.	6 050	85 261	74 113
Great-West Lifeco Inc., priv., série P, 5,40 %, perp.	11 042	278 931	219 625
Great-West Lifeco Inc., priv., série Q, 5,15 %, perp.	882	22 218	16 758
Great-West Lifeco Inc., priv., série R, 4,80 %, perp.	8 218	205 515	147 349
Great-West Lifeco Inc., priv., série S, 5,25 %, perp.	36 682	738 183	708 329
Great-West Lifeco Inc., priv., série T, 5,15 %, perp.	34 750	688 775	679 363
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp.	36 517	761 394	639 048
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 6, 5,30 %, perp.	5 380	140 689	113 276
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 7, taux variable, conv., perp.	6 235	144 666	130 000
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 9, 5,40 %, perp.	66	1 441	1 426
Banque Laurentienne du Canada, priv., cat. A, série 13, taux variable, perp.	30 424	493 190	467 008
Société Financière Manuvie, priv., cat. A, série 2, 4,65 %, perp.	2 047	51 417	36 887
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 11, taux variable, perp.	39 566	851 688	811 103
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 13, taux variable, perp.	10 125	208 823	192 375
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 15, taux variable, perp.	27 703	603 034	488 404
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 17, taux variable, perp.	35 376	748 377	597 501
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 19, taux variable, perp.	35 530	716 475	585 890
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 25, taux variable, perp.	18 864	456 685	374 450
Banque Nationale du Canada, priv., série 30, taux variable, perp.	9 916	202 584	176 207
Banque Nationale du Canada, priv., série 32, taux variable, perp.	18 070	364 098	301 769
Banque Nationale du Canada, priv., série 38, taux variable, perp.	1 335	32 187	33 629
Banque Nationale du Canada, priv., série 40, taux variable, perp.	16 825	374 632	342 052
Banque Nationale du Canada, priv., série 42, taux variable, perp.	8 609	203 732	187 590
Power Corporation du Canada, priv., série B, 5,35 %, perp.	376	9 614	7 516

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Power Corporation du Canada, priv., série D, 5,00 %, perp.	2 266	44 708	41 898
Corporation financière Power, priv., série K, 4,95 %, perp.	1 199	26 070	22 140
Corporation financière Power, priv., série O, 5,80 %, perp.	506	12 984	10 859
Corporation financière Power, priv., série P, taux variable, perp.	14 336	220 911	183 501
Corporation financière Power, priv., série R, 5,50 %, perp.	752	19 259	15 243
Corporation financière Power, priv., série S, 4,80 %, perp.	6 120	154 148	110 772
Corporation financière Power, priv., série T, taux variable, perp.	4 563	107 153	83 503
Banque Royale du Canada, priv., série AZ, taux variable, perp.	24 880	574 069	434 902
Banque Royale du Canada, priv., série BB, taux variable, perp.	9 314	208 135	161 039
Banque Royale du Canada, priv., série BD, taux variable, perp.	93 852	1 934 074	1 721 246
Banque Royale du Canada, priv., série BF, taux variable, perp.	70 223	1 431 971	1 221 880
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 10R, taux variable, perp.	20 997	415 729	313 905
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 1, taux variable, conv., perp.	75 800	1 701 854	1 300 728
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 3, taux variable, perp.	58 693	1 274 113	1 014 215
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 5, taux variable, perp.	40 884	830 837	706 067
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 7, taux variable, perp.	72 312	1 586 409	1 319 694
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 9, taux variable, perp.	26 121	559 379	482 977
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 20, taux variable, perp.	18 146	435 572	402 660
		35 536 868	29 305 223
Énergie (23,48 %)			
AltaGas Ltd., priv., série A, taux variable, conv., perp.	48 381	892 227	721 845
AltaGas Ltd., priv., série B, taux variable, conv., perp.	2 595	50 237	44 323
AltaGas Ltd., priv., série G, taux variable, perp.	26 522	601 726	457 505
Cenovus Energy Inc., priv., série 1, taux variable, perp.	6 294	97 972	83 584
Cenovus Energy Inc., priv., série 3, taux variable, perp.	19 881	442 953	366 804
Cenovus Energy Inc., priv., série 5, taux variable, perp.	14 069	315 197	269 984
Cenovus Energy Inc., priv., série 7, taux variable, perp.	41 949	864 294	788 641
Enbridge Inc., priv., série B, taux variable, perp.	25 504	408 370	414 695
Enbridge Inc., priv., série D, taux variable, perp.	15 485	286 609	259 684
Enbridge Inc., priv., série F, taux variable, perp.	11 948	225 785	206 700
Enbridge Inc., priv., série L, taux variable, perp.	9 153	251 381	233 293
Enbridge Inc., priv., série N, taux variable, perp.	26 139	446 499	463 706
Enbridge Inc., priv., série P, taux variable, perp.	20 424	391 423	328 826
Enbridge Inc., priv., série R, taux variable, perp.	40 960	768 152	630 374
Enbridge Inc., priv., série 3, taux variable, perp.	75 840	1 363 679	1 120 915
Enbridge Inc., priv., série 7, taux variable, perp.	13 381	232 062	216 237
Enbridge Inc., priv., série 9, taux variable, perp.	23 195	462 563	353 492
Enbridge Inc., priv., série 11, taux variable, perp.	83 621	1 613 974	1 242 608
Enbridge Inc., priv., série 13, taux variable, perp.	47 017	781 163	658 238

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Enbridge Inc., priv., série 15, taux variable, perp.	38 471	621 391	534 747
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.	6 223	119 962	105 169
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 5, taux variable, perp.	14 322	269 416	254 788
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.	40 461	817 702	675 294
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 9, taux variable, perp.	47 117	1 067 650	901 348
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 15, taux variable, perp.	19 984	418 703	396 083
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 17, taux variable, perp.	10 438	192 562	186 214
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 19, taux variable, perp.	74 845	1 699 451	1 576 236
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 21, taux variable, perp.	358	9 108	7 328
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 25, taux variable, perp.	8 586	202 673	186 746
Corporation TC Énergie, priv., série 1, taux variable, conv., perp.	8 541	152 784	116 756
Corporation TC Énergie, priv., série 3, taux variable, conv., perp.	7 759	118 133	80 926
Corporation TC Énergie, priv., série 5, taux variable, conv., perp.	52 036	734 341	558 867
Corporation TC Énergie, priv., série 7, taux variable, conv., perp.	43 595	812 909	666 568
Corporation TC Énergie, priv., série 9, taux variable, perp.	66 351	1 287 277	978 677
Corporation TC Énergie, priv., série 11, taux variable, perp.	58 147	1 182 119	947 796
		20 202 447	17 034 997
Services publics (9,80 %)			
Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série A, taux variable, conv., perp.	2 068	44 534	41 360
Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série D, taux variable, perp.	3 411	67 708	67 487
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 1, taux variable, perp.	32 309	696 952	555 553
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.	129	2 507	2 764
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 9, taux variable, perp.	4 862	121 803	99 477
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 11*, taux variable, perp.	13 894	316 325	269 544
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.	4 788	113 351	102 128
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 15, taux variable, perp.	2 582	62 798	56 907
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 1, taux variable, conv., perp.	61 401	1 152 866	921 629
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 2, taux variable, conv., perp.	15 313	305 039	252 971
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp.	55 037	1 143 044	932 877
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 6, 5,00 %, perp.	19 610	434 218	328 467
Canadian Utilities Ltd., priv., série Y, taux variable, perp.	38 797	809 523	687 871

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Canadian Utilities Ltd., priv., série AA, 4,90 %, perp.	9 808	248 138	185 371
Canadian Utilities Ltd., priv., série BB, 4,90 %, perp.	5 957	149 040	110 860
Canadian Utilities Ltd., priv., série CC, 4,50 %, perp.	5 400	136 836	93 420
Canadian Utilities Ltd., priv., série DD, 4,50 %, perp.	402	9 688	6 938
Canadian Utilities Ltd., priv., série EE, 5,25 %, perp.	506	12 954	10 277
Canadian Utilities Ltd., priv., série FF, taux variable, perp.	16	358	362
Capital Power Corp., priv., série 1, taux variable, conv., perp.	7 636	100 846	97 741
Capital Power Corp., priv., série 3, taux variable, conv., perp.	1 821	33 920	37 913
Capital Power Corp., priv., série 5, taux variable, perp.	2 611	45 895	53 917
CU Inc., priv., série 1, 4,60 %, perp.	661	15 957	11 386
Emera Inc., priv., série A, taux variable, conv., perp.	21 916	352 383	295 976
Emera Inc., priv., série C, taux variable, conv., perp.	13 085	277 605	262 485
Emera Inc., priv., série F, taux variable, perp.	14 708	302 748	253 713
Emera Inc., priv., série L, 4,60 %, perp.	2 668	66 700	45 623
Fortis Inc., priv., série G, taux variable, perp.	4 848	100 935	89 930
Fortis Inc., priv., série H, 4,25 %, perp.	413	6 854	5 198
Fortis Inc., priv., série K, taux variable, perp.	7 118	139 618	117 376
Fortis Inc., priv., série M, taux variable, perp.	50 626	1 033 315	837 860
TransAlta Corp., priv., série C, taux variable, conv., perp.	9 195	169 412	166 062
TransAlta Corp., priv., série E, 5,00 %, perp.	2 965	51 997	61 998
TransAlta Corp., priv., série G, taux variable, perp.	2 353	41 985	45 201
		8 567 852	7 108 642
Services de communication (8,98 %)			
BCE Inc., priv., série R, taux variable, perp.	34 505	591 682	520 681
BCE Inc., priv., série Y, taux variable, perp.	30 029	596 346	539 021
BCE Inc., priv., série Z, taux variable, perp.	3 943	69 025	70 974
BCE Inc., priv., série AA, taux variable, perp.	56 997	1 061 278	988 328
BCE Inc., priv., série AB, taux variable, perp.	18 338	354 444	330 267
BCE Inc., priv., série AD, taux variable, perp.	32 550	587 660	588 504
BCE Inc., priv., série AE, taux variable, perp.	5 998	120 754	107 964
BCE Inc., priv., série AF, taux variable, perp.	31 650	538 837	512 414
BCE Inc., priv., série AG, taux variable, perp.	43 103	805 531	648 700
BCE Inc., priv., série AH, taux variable, perp.	11 177	235 711	200 739
BCE Inc., priv., série AI, taux variable, perp.	38 827	673 252	563 768
BCE Inc., priv., série AJ, taux variable, conv., perp.	3 177	63 636	57 821
BCE Inc., priv., série AK, taux variable, conv., perp.	50 412	792 703	726 437
BCE Inc., priv., série AM, taux variable, perp.	42 579	670 708	621 653
BCE Inc., priv., série AQ, taux variable, conv., perp.	1 953	38 122	39 958
		7 199 689	6 517 229

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Industries (0,07 %)			
Element Fleet Management Corp., priv., série E, taux variable, perp.	1 965	47 337	48 437
Produits de consommation discrétionnaire (0,01 %)			
George Weston Ltd., priv., série III, 5,20 %, perp.	259	6 524	5 079
George Weston Ltd., priv., série V, 4,75 %, perp.	18	337	324
		6 861	5 403
TOTAL DES TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS		71 561 054	60 019 931
TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (16,04 %)			
Obligations de sociétés (16,04 %)			
Algonquin Power & Utilities Corp., remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-18	545 000	534 200	431 889
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11	381 000	381 000	303 772
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 7,35 %, 2082-08-17	375 000	375 000	360 904
Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-11-26	190 000	193 895	186 857
Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,06 %, 2028-04-26	800 000	800 000	778 261
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 5,63 %, 2082-05-26	425 000	425 000	393 479
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 7,33 %, 2082-11-26	242 000	243 640	237 727
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, perp., 4,90 %, 2025-06-04	170 000	234 166	213 175
La Banque de Nouvelle-Écosse, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,70 %, 2081-07-27	250 000	250 000	180 884
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 7,02 %, 2082-07-27	339 000	339 000	328 811
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-09-28	833 000	833 350	817 669
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,00 %, 2082-01-28	450 000	438 750	350 234
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 7,15 %, 2082-07-28	335 000	334 374	325 498
Capital Power Corp., taux variable, remb. par ant., 7,95 %, 2082-09-09	355 000	355 000	347 781
Enbridge Inc., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,00 %, 2077-01-15	20 000	21 218	24 622
Enbridge Inc., série C, taux variable, remb. par ant., 6,63 %, 2078-04-12	172 000	172 000	166 187
Gibson Energy Inc., obligations convertibles, série 20-A, taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2080-12-22	370 000	374 937	306 617

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Gibson Energy Inc., taux variable, remb. par ant., 8,70 %, 2083-07-12	62 000	62 000	62 479
iA Financial Corp. Inc., série 22-1, taux variable, remb. par ant., 6,61 %, 2082-06-30	257 000	257 000	248 347
Intact Corporation Financière, taux variable, remb. par ant., 7,34 %, 2083-06-30	276 000	276 000	273 931
Inter Pipeline Ltd., série 19-A, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-03-26	548 000	548 000	514 487
Keyera Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-06-13	410 000	410 000	384 899
Banque Laurentienne du Canada, série 1, taux variable, remb. par ant., 5,30 %, 2081-06-15	350 000	351 750	271 958
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 7,12 %, 2082-06-19	490 000	490 000	475 150
Banque Nationale du Canada, série 1, taux variable, remb. par ant., 4,30 %, 2080-11-15	195 000	193 635	178 132
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 7,50 %, 2082-11-16	350 000	350 000	343 208
Rogers Communications Inc., restr., taux variable, remb. par ant., 5,00 %, 2081-12-17	1 195 000	1 193 800	1 086 991
Banque Royale du Canada, série BT, taux variable, perp., 4,20 %, 2027-02-24	1 696 000	1 699 824	1 273 080
La Banque Toronto-Dominion, série 27, taux variable, perp., 5,75 %, 2027-10-01	232 000	232 000	196 548
La Banque Toronto-Dominion, série 28, taux variable, perp., 7,23 %, 2027-10-01	98 000	98 980	96 261
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 7,28 %, 2082-10-31	481 000	481 388	472 433
		12 949 907	11 632 271
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS		12 949 907	11 632 271
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,00 %)			
Contrats de change à terme (0,00 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 664 992 \$ CA pour 499 904 \$ US échéant le 20 septembre 2023		-	3 558
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		-	3 558
Coûts de transaction		(66 136)	

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (98,78 %)		84 444 825 \$	71 655 760 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1,48 %)			1 075 060
Autres actifs, moins les passifs (-0,26 %)			(188 961)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			72 541 859 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

30 juin 2023

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Horizons Actif obligations hybrides et actions privilégiées (« HYBR » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 1^{er} octobre 2013. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Horizons ETFs Management (Canada) Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HYBR. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HYBR est d'offrir aux porteurs de parts un niveau élevé de revenu en investissant dans un portefeuille composé de titres de créance et d'autres titres assimilables à des titres de créance, notamment des titres de créance hybrides de sociétés (les « titres hybrides ») et des instruments de fonds propres de catégorie 1 non traditionnels (les « instruments FPC1 ») (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »)), et de titres de capitaux propres générant un revenu, y compris des titres privilégiés (à taux fixe perpétuels, à taux variable différé, encaissables par anticipation et à taux variable), de sociétés canadiennes et américaines. HYBR peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux monnaies autres que le dollar canadien au gré de son sous-conseiller.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Horizons Management », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT***i) Déclaration de conformité***

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 11 août 2023.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers**i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement**

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces swaps de taux d'intérêt correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés ainsi que tout montant se rapportant à des revenus courus, le cas échéant, dans les états de la situation financière et comme variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés et revenu d'intérêts à des fins de distribution, le cas échéant, dans les états du résultat global. Lorsque les swaps de taux d'intérêt sont liquidés ou qu'ils viennent à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)					
30 juin 2023						
Placements	1 048	–	–	11 776	60 126	72 950
31 décembre 2022						
Placements	574	–	–	10 743	62 437	73 754

Au 30 juin 2023, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,6 % (100,3 % au 31 décembre 2022). Au 30 juin 2023, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 2 356 552 \$ (2 588 546 \$ au 31 décembre 2022). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2023	31 décembre 2022
Indice d'actions privilégiées S&P/TSX ^{MC}	707 977 \$	717 902 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Analyse de la qualité du crédit

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 était la suivante :

Titres privilégiés canadiens par cote de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
P-2 - Deuxième cote de solvabilité	70,1 %	0,1 %
P-3 - Troisième cote de solvabilité	21,8 %	8,7 %
Total	91,9 %	8,8 %
Titres privilégiés américains par cote de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
AAA	0,8 %	0,8 %
A	–	5,0 %
BBB	2,6 %	66,8 %
BB	5,3 %	18,4 %
B	–	0,4 %
Total	8,7 %	91,4 %

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 30 juin 2023, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 9,4 % (9,4 % au 31 décembre 2022) de son actif net.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2023 et du 31 décembre 2022 :

	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Obligations	–	11 632 271	–	–	10 586 015	–
Actions	60 019 931	–	–	62 279 681	–	–
Contrats de change à terme	–	3 558	–	–	405	–
Total des actifs financiers	60 019 931	11 635 829	–	62 279 681	10 586 420	–
Total des passifs financiers	–	–	–	–	–	–
Actifs et passifs financiers, montant net	60 019 931	11 635 829	–	62 279 681	10 586 420	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2023 et l'exercice clos le 31 décembre 2022.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2023	339 790 \$	357 012 \$
31 décembre 2022	455 990 \$	479 399 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2023		30 juin 2022	
		Pourcentage du revenu brut		Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	961 \$		354 \$	
Retenues fiscales	(80)	8,32 %	(29)	8,19 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(352)	36,63 %	(130)	36,73 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	529 \$	55,05 %	195 \$	55,08 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2023	9 560 405	225 806	(200 000)	9 586 211	9 638 718
2022	7 696 915	1 207 173	(675 000)	8 229 088	8 372 737

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2023	9 540 \$	1 200 \$	néant \$
30 juin 2022	17 515 \$	néant \$	néant \$

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2022, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
10 160 304 \$	–	–

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	3 558	–	3 558	–	–	3 558
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2022	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	405	–	405	–	–	405
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

Gestionnaire

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

55, avenue University, bureau 800

Toronto (Ontario)

M5J 2H7

Téléphone : 416-933-5745

Télécopieur : 416-777-5181

Sans frais : 1-866-641-5739

info@horizonsetfs.com

www.fnbhorizons.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts

Fiducie TSX

100, rue Adelaide Ouest, bureau 301

Toronto (Ontario)

M5H 4H1

L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.

Fonds négociés en bourse Horizons | 55, avenue University, bureau 800 | Toronto (Ontario) M5J 2H7

T 416 933 5745 | **SF** 1 866 641 5739 | **w** fnbhorizons.com



FNB HORIZONS
par Mirae Asset